

Droit du travail : comprendre pour agir

Règles essentielles et méthodes d'application

OBJECTIFS

- > Acquérir les connaissances juridiques indispensables pour gérer les salariés de l'entreprise
- > Gagner en autonomie dans leur application
- > Obtenir une vue d'ensemble claire et structurée
- > Être en mesure d'éviter les principaux risques en matière sociale

PUBLIC

- > Responsable ressources humaines
- > Collaborateur d'un service ressources humaines ou personnel
- > Manager encadrant une équipe
- > Représentant du personnel



PROGRAMME

6 JOURS (3 x 2 JOURS)

1 / Acquérir les repères clés en droit du travail

Les différentes sources du droit du travail
Leur hiérarchie et leur articulation
Le contrôle de l'application du droit du travail
Rôle de l'Inspection du Travail, recours judiciaires

2 / Les contrats de travail : règles de conclusion et de modification

Définition du contrat de travail :
- lien de subordination
- rémunération (salaire et accessoires)
- distinction avec le contrat de sous-traitance
Les différents types de contrats (CDI, CDD, temps partiel)
La rédaction d'un contrat :
période d'essai, clauses à prévoir (mobilité, non-concurrence, dédit-formation...)
La modification du contrat :
- distinction entre modification du contrat et changement des conditions de travail
- conséquences en cas de refus d'un salarié

3 / Le temps de travail et la gestion des absences

La durée légale :
- notion de temps de travail effectif
- durées maximales, repos obligatoires
- heures supplémentaires (nouveau régime et conséquences)
Les différentes modalités d'aménagement du temps de travail
Le régime des absences :
- absences et congés autorisés (CP, maladie, maternité, AT-MP...)
- droits du salarié et obligations de l'employeur (rémunération, acquisition de congés, ancienneté...)

4 / Santé et sécurité au travail

Le rôle du CHSCT et des autres acteurs de la prévention
L'obligation de résultat incombant à l'employeur
Les principaux risques de responsabilité :
- responsabilité pénale et délégation de pouvoirs
- faute inexcusable et conséquences

5 / Exercice du pouvoir disciplinaire

Les différentes sanctions disciplinaires et leur échelle de gravité
L'appréciation de la gravité de la faute
Les procédures à respecter

6 / Rupture du contrat de travail : règles et procédures

Les principaux cas de rupture et leurs conséquences :
- démission, licenciement, retraite
Le licenciement pour cause personnelle :
- motif disciplinaire et non-disciplinaire
- procédures, préavis, indemnités
Le licenciement économique :
- distinction entre licenciement individuel ou collectif
- obligation de reclassement
La rupture conventionnelle
Les formalités de fin de contrat
La transaction : conditions et conséquences
Le cas particulier des salariés protégés

7 / Représentation du personnel : rôle et fonctionnement

Les différentes IRP et leur rôle : DP, DS, CE, CHSCT
Leurs principales règles et moyens de fonctionnement
La protection des élus
Le délit d'entrave : risques et limite

LE + LAMY

- > La démarche utilisée vise à faire comprendre des logiques et des méthodes de raisonnement juridique à des non-juristes, afin de les rendre capables d'évoluer avec aisance dans leur environnement professionnel et de rechercher par eux-mêmes les réponses à leurs propres interrogations.
- > Un **Code du travail Lamy** sera offert à chaque participant.

INTERVENANTS	DURÉE	TARIF	CODE
<ul style="list-style-type: none">• Isabelle DEL VALLE, Juriste en droit social. Les fonctions qu'elle a occupées en entreprise lui ont permis d'acquérir une solide expérience de la pratique du droit du travail• Marie-Dominique DUBRAC, Juriste en droit social. Elle participe également à la rédaction de plusieurs ouvrages des Éditions Lamy• Antoine GROU, Avocat - conseil en droit social. Il participe également à la rédaction de publications grand public. Cabinet Antoine GROU	6 jours (3 x 2 jours)	2 510 € HT	60 001
	SESSIONS 2010	DATES	
	Paris	[17-18 + 27-28 mai 7-8 juin	[25-26 octobre 4-5 + 15-16 novembre
	[14-15 + 25-26 janvier 4-5 février	[26-27 août 9-10 + 27-28 septembre	[25-26 novembre 7-6 + 16-17 décembre
	[16-17 février 8-9 + 18-19 mars	[20-21 septembre 30 septembre-1 ^{er} octobre	
	[22-23 mars 1 ^{er} -2 + 12-13 avril	[12-13 octobre	